



FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

39 Rue Alexandre Blanc
84000 AVIGNON
Tel : 04 90 27 26 70
www.fredon.fr/paca

Siret : 393 962 089 00024
Ape : 9411Z / Statut juridique : 8420
N° formation : 93 84 03100 84
N° agrément conseil : PA01014
N°TVA : FR61393962089

FREDON PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

1^{er} réseau au service de la santé du végétal, de l'environnement et des Hommes.



RECU LE

07 JAN. 2022

SMBVH
932 AVENUE DE LA FLEURIDE –
ZI LES PALUDS
13400 AUBAGNE

Avignon, le 23/12/2021
A l'attention de Roxanne Roy

Réf. courrier : **Rapport de visite n° RVCCP13_21_060**
Suivi par : ARCANGIOLI Dominique
Poste : 06.85.09.41.65
Email : leplatane@wanadoo.fr

Objet : **Chancre coloré**

Madame,

Le chancre coloré est une maladie spécifique au platane, virulente et contagieuse. Elle est due à un **champignon**, *Ceratocystis platani*, **qui provoque chaque année en PACA la mort de centaines de platanes.**

Dans le but de limiter la propagation de cette maladie et afin d'organiser la lutte en région PACA, l'arrêté ministériel modifié du 22 décembre 2015 et l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2018, rendent la lutte obligatoire contre cette maladie.

Il définit notamment les moyens de lutte tels que :

- la mise en œuvre **des mesures de prophylaxie** afin d'empêcher la dissémination de ce parasite depuis un site contaminé vers des zones indemnes (désinfection des outils de taille et des engins de terrassement avant et après toute intervention et entre chaque platane, interdiction de déplacer la terre d'un site contaminé).
- **l'abattage, la dévitalisation et l'élimination des platanes et des souches des arbres contaminés et de leurs voisins immédiats** (soit platanes « potentiels » inclus) afin de stopper la progression de la maladie.

Dans le respect des directives définies dans l'arrêté ministériel, **un plan de surveillance** est mené par le **personnel du GDON de Marseille** sous le contrôle de la **FREDON Paca seul Organisme à Vocation Sanitaire** reconnue par les services de l'état (Ministère de l'Agriculture).

Dans le cadre de cette surveillance, nous vous informons que **des platanes concernés par les mesures de lutte** ont été identifiés (marquage des arbres à la peinture verte sauf inaccessibilité) **sur votre propriété** (voir précisions ci-jointes).

Suite à ce constat, une notification de mesures administratives vous sera très prochainement adressée par le Service Régional de l'Alimentation.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

FREDON PACA
Le Directeur
Marc BINOT

GDON de Marseille
Le Technicien
Dominique ARCANGIOLI



Référence courrier : Rapport de visite n° RVCCP13_21_060

Références et localisation des platanes

Les platanes concernés sont marqués à la peinture verte sur le tronc (sauf inaccessibilité)

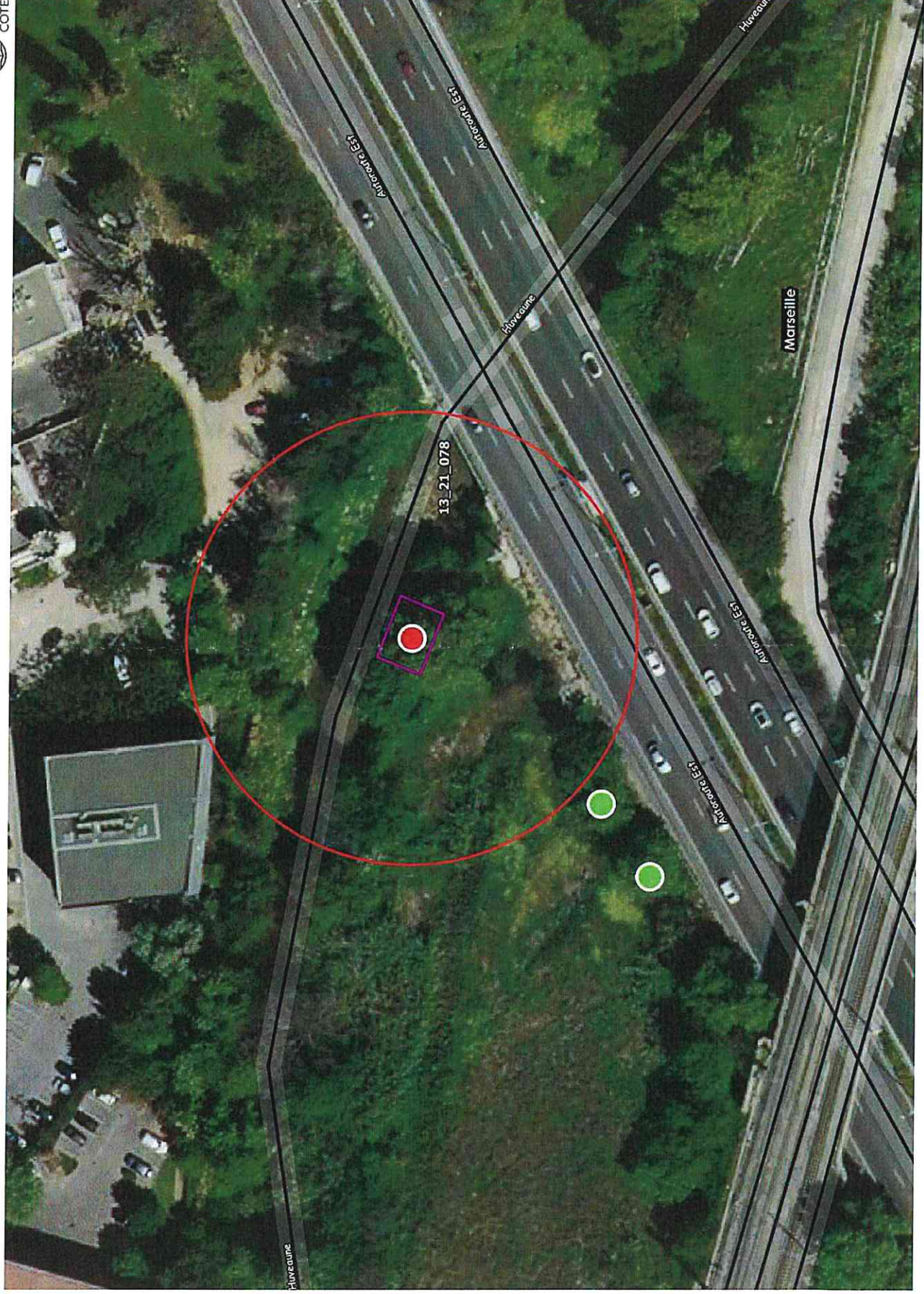
- Les platanes contaminés (« cérate » et « mort cérate ») ont été identifiés par un double trait de peinture verte
- Les platanes « potentiels » (voisins immédiats des précédents) ont été identifiés par un simple trait de peinture verte

Il(s) se situe(nt) sur la (les) parcelle(s) suivante(s) :

COMMUNE DE : MARSEILLE

N° RV	N° Foyer	Section	Parcelle	Nb d'arbres Total	Nb atteints	Nb potentiels	N° Analyse	N° Plan correspondant
RVCCP13_21_060	13_21_078	H	Berges de l'Huveaune (aval pont autoroute la pomme)	1	1	0	2021PA3P6178	1

Plan N° 1 - MARSEILLE - Berges de l'Huveaune (aval pont autoroute la pomme)
Les platanes concernés par ce rapport sont délimités par un trait violet.



Glossaire

Sain : platane indemne de chancre coloré.

Potentiel : platane ne présentant pas de symptôme de chancre coloré et inclus dans le périmètre d'assainissement.

Cerato : platane atteint de chancre coloré.

Mort cerato : platane mort atteint du chancre coloré.

Foyer : ensemble des platanes atteints et potentiels devant être abattus.

Zone infectée : zone établie sur un rayon de 35 mètres minimum autour des platanes infectés par le chancre coloré.

Vallis : platane résistant Vallis Clausa (nom commercial : Platanor).

Légende des cartes

Type de représentation :

● 1 platane — alignement ■ surface

Code couleur selon l'état sanitaire :

● sain	— sain	■ sain
● cerato	— cerato	■ cerato
● mort cerato	— mort cerato	■ mort cerato
● potentiel	— potentiel	■ potentiel
● mort divers	— mort divers	■ mort divers

Foyer :

□ zone infectée

Autres indications :

◇ vallis ■ ■ vallis ◆ ◆ vallis



Agréé par le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche, par le Ministère de l'Ecologie

Laboratoire Départemental d'Analyses des Bouches-du-Rhône

Sécurité Alimentaire - Hydrologie - Agronomie - Environnement - Biologie Médicale - Biologie vétérinaire
Prévention - Dépistage - Contrôle - Conseil et Formation au service de la Santé et de l'Environnement

Technopôle de Château-Gombert - 29, rue Joliot-Curie - CS60006 - 13455 Marseille cedex 13

Tél. : 04 13 31 90 00 - Fax : 04 13 31 90 14 - lda13@departement13.fr

Siret : 221 300 015 01914



Accréditation N°1-1290
(portée disponible sur www.cofrac.fr)

RAPPORT D'ANALYSES

Identification du producteur ou du bénéficiaire

MARSEILLE

DESTINATAIRE

FREDON PACA ANTENNE AVIGNON

39 rue Alexandre Blanc

84000 AVIGNON

Date de réception : 30/11/2021

N° échantillon : V.2021.848-1-1

Réf. Client : 2021PA3P6178

DESCRIPTION DE L'ECHANTILLON : *Platanus x acerifolia*

T°C de l'échantillon à
réception

: Ambiante

Date de prélèvement

: 30/11/2021

Type de lot : Surveillance

Analysé le

: 30/11/2021

Inspecteur

: ARCANGIOLI Dominique

Pays d'origine : France

Nom de la commune du lieu de prélèvement

: MARSEILLE

Complément lieu de prélèvement

: BERGE HUVEAUNE - AVAL PONT AUTOROUTE

RESULTATS

MYCOLOGIE VEGETALE

Analyse	Méthode	Principe	Résultat
Détection de <i>Ceratocystis platani</i> (agent du chancre coloré du platane)	MOA 015	Piégeage biologique	POSITIF

COMMENTAIRE(S) :

Marseille, le 10/12/2021

Sophie TILIACOS
Chef de service du
Laboratoire de Contrôle
Sanitaire Agronomie et
Environnement

Référence laboratoire : V.2021.848-1-1

Page 1 / 1

Le rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

(*) paramètre non couvert par l'accréditation. (§) paramètre sous-traité

Les résultats sont rendus sans tenir compte des incertitudes liées à l'analyse. Ces incertitudes sont consultables sur demande au laboratoire.

Les informations en italique ont été transmises par le client. Le LDA13 s'exonère de toute responsabilité concernant ces informations.